

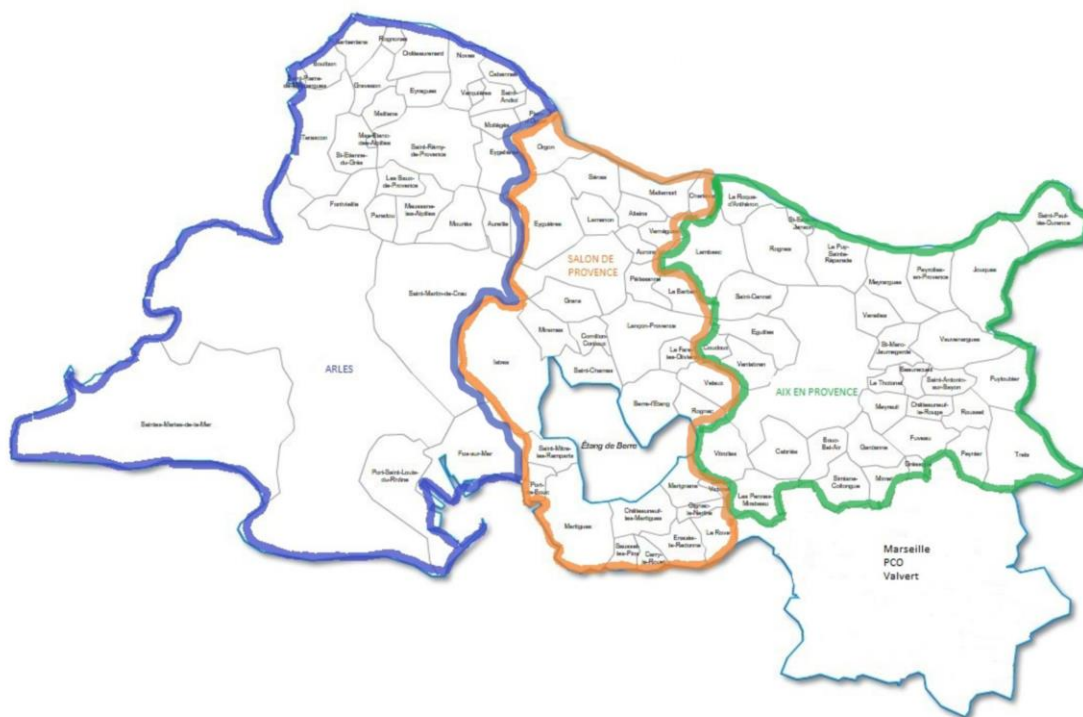
> Ouverture de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) des Bouches-du-Rhône Nord pour les troubles du neuro développement des enfants de 0 à 6 ans

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la **Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les troubles du neurodéveloppement**, avec un accueil des familles qui sera possible dès le lundi 13 mars 2023.

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) accompagne les enfants de 0 à 6 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement.

Elle favorise le repérage et le diagnostic précoce des troubles du neurodéveloppement, mettant en œuvre un parcours de bilan et d'interventions précoces.

La PCO reçoit les enfants, domiciliés dans le secteur Nord des Bouches-du-Rhône. Pour favoriser un accompagnement de proximité, le dispositif PCO est constitué de 3 antennes situées à **Aix-en-Provence, Salon et Arles**, chacune assurant la coordination des soins des enfants de son territoire (carte ci-dessous).



La PCO accompagne les enfants de 0 à 6 ans susceptibles de présenter un trouble du neuro développement (TND) :

- Trouble du spectre de l'autisme
- Trouble du langage
- Trouble des coordinations
- Trouble de l'attention
- Déficience intellectuelle

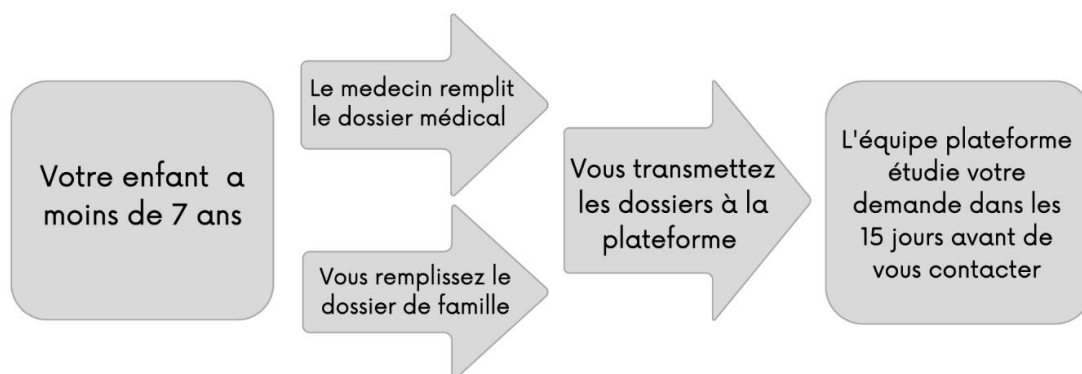
Missions de la PCO :

- Favoriser le repérage par l'appui aux professionnels de 1ère ligne (information, formation)
- Répondre à la problématique de l'errance diagnostique
- Favoriser l'accès au soin et à un accompagnement précoce, dès la période de recherche diagnostique
- Réduire le sur-handicap
- Coordonner le parcours de soin auprès de professionnels libéraux ou en structures médico-sociales

Procédures pour les familles et les professionnels de santé :

Procédure pour les familles :

Le dossier famille est à retirer auprès de la plateforme dont vous dépendez :



Vous êtes médecins ?

Vous pouvez faire appel à la plateforme PCO pour vos jeunes patients.

Pour cela, il vous faut :

- Remplir le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » disponible en ligne sur le site www.handicap.gouv.fr
- Remplir la fiche médicale complémentaire que la famille ou l'équipe de la plateforme vous transmettra
- Remettre le guide de repérage à la famille et/ou le transmettre à la plateforme (par mail ou par courrier)
 - ☒ Le dossier est étudié par l'équipe plateforme dans les 15 jours et le coordinateur de parcours se mettra en lien avec la famille.

A noter qu'une fois par an, le tarif de la consultation appliqué est le suivant :

- 60€ au lieu du tarif habituel pour une consultation de « repérage trouble de l'enfant » (CTE)
- 46€ au lieu du tarif habituel pour une consultation « suivi de l'enfant » (CSE)

Vous êtes professionnels de santé libéraux ? (Psychologue/neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute, orthophoniste) :

Dans la perspective de l'ouverture de la plateforme, nous proposons aux professionnels libéraux de l'ensemble du territoire de rendre opérationnel le partenariat avec la PCO par le biais de la signature d'une convention, qui permettra aux familles, de bénéficier d'une prise en charge financière forfaitaire des soins en psychomotricité, ergothérapie et psychologie selon les besoins des enfants.

- ✓ Vous souhaitez contribuer aux missions de cette plateforme ? il vous faut :
 - Sollicitez la PCO pour signer la convention de partenariat.
 - ☒ Après signature, vous serez référencés dans la liste des partenaires.
 - ☒ Vous pourrez alors être contacté par les familles et/ou la plateforme dans le cadre d'un diagnostic ou d'un accompagnement d'enfant porteur de TND.
 - ☒ La famille de l'enfant bénéficiera alors de la prise en charge financière des séances.
- ✓ Vous souhaitez un appui à la coordination pour une situation ? : Contactez avec l'accord des parents, la plateforme pour échanger à propos de vos besoins de coordination.

Vous trouverez en pièce jointe la plaquette d'information expliquant le fonctionnement de la PCO

*Des **réunions** sur le site de l'hôpital d'Aix en Provence seront organisées prochainement pour informer du fonctionnement du dispositif PCO et construire ensemble les partenariats avec le réseau des Médecins et des professionnels de santé libéraux.*

L'ensemble de l'équipe de la PCO reste à votre disposition pour tout complément d'information.